



## COMPTE RENDU

# Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du mardi 16 décembre 2014 CHATILLON-SUR-SEINE

SICEC  
21, bd Gustave Morizot  
21400 Châtillon sur Seine  
☎ 03.80.81.56.25  
☎ 03.80.91.18.58  
contact@sicec.fr

Présents : Messieurs HEURET, NAUDINOT, MALNOURY, MORIN, VAN HECKE, PEUSSOT, BRULEY, PRIEUR, MAITRHENRY, CHAUVE, AUBRY, MARTINY, MARS, MAIRE DU POSET, TILQUIN, FLEUROT, RIARD, LENI, GRANDJEAN (suppléant), ROGNON, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, VINOT, STIVALET, JACQUET (suppléant), MALGRAS, PUCH, ORMANCEY, ROGER, VERDOT, CHAUMONNOT, SAVOI (suppléant), LASSOLLE, VINCENT, TRINQUESSE (suppléant).

**Soit 35 membres présents dont 31 membres avec droit de vote.**

Le Président accueille les participants et fait valider le compte-rendu de l'assemblée précédente.

Il annonce ensuite l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

- **Présentation de la future restructuration du SICEC**
- **Présentation du plan de gestion**
- **Délibérations :**
  - Signature d'une convention avec la LPO et la Compagnie du Vent,
  - Mise à jour du nom du titulaire pour le GIP du Parc National,
  - Désignation d'un assistant de prévention (ex ACMO) au sein du SICEC,
  - Modification du budget pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie,
  - Modification du budget pour le paiement des travaux à Chaume-les-Baigneux,
  - Non application des pénalités de retard pour les travaux de l'ouvrage Brugère,
  - Réalisation de deux études pour l'aménagement des ouvrages de Messieurs Naudet et Bordet,
  - Réalisation de levés topographiques sur le ruisseau de Massingy, la Seine à Châtillon et le moulin du Buisson,
  - Demande de financement pour les actions de communication 2015,
  - Annulation des poursuites pour le trop perçu de salaire de Vincent Govin en 2013.
- **Affaires diverses.**

❖ **Projet de restructuration: Syndicat de bassin versant Sequana**

Voir document Powerpoint.

❖ **Présentation du plan de gestion :**

Voir document Powerpoint.

❖ **Signature d'une convention avec la LPO et la Compagnie du Vent :**

Suite à l'installation d'un parc éolien « La Bretelle » sur la commune d'Echalot par la Compagnie du Vent en 2012, il est proposé, au titre de mesures compensatoires, la signature d'une convention tripartite entre la Compagnie du Vent, la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or et le SICEC.

Des projets de restauration de cours d'eau pourront être financés à ce titre.

Le comité syndical, après débat, autorise le Président à signer cette convention.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Mise à jour du nom du titulaire pour le GIP du Parc National :**

Le Président informe les délégués que le nom de la personne représentant le SICEC auprès du GIP du Parc National doit être mis à jour, puisqu'il s'agit à l'heure actuelle de Jean-Claude STUTZ, ancien Président du Syndicat.

Le comité syndical, après discussion, désigne Thierry NAUDINOT comme représentant du SICEC auprès du GIP.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Désignation de l'assistant de prévention :**

Le Président informe le comité syndical que chaque collectivité doit avoir un assistant de prévention (ex ACMO).

Mme Audrey FLORES étant inscrite à la prochaine session de formation, le Président propose de la désigner assistant de prévention au sein du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais.

Le comité syndical, sur proposition du Président et après en avoir débattu :

- Accepte de désigner Audrey FLORES comme assistante de prévention au sein du SICEC,

- Charge le Président de mettre en œuvre les démarches relatives à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Modification du budget pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie :**

Le Président informe le comité syndical que la ligne de trésorerie détenue par le SICEC auprès du Crédit Mutuel a dû être utilisée plus longtemps que prévu, et que le montant des intérêts dépasse celui inscrit initialement au budget. Il convient donc de procéder à une modification budgétaire.

Il est proposé de transférer 235 € des dépenses imprévues (022) à l'article « intérêts réglés à l'échéance » (66111).

Le comité syndical, après discussions, accepte cette modification budgétaire.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Modification du budget pour le paiement des travaux à Chaume-les-Baigneux :**

Le Président explique aux délégués que le montant des travaux pour les aménagements sur la Petite Laigne à Chaume-les-Baigneux dépasse la somme inscrite initialement au budget. Il convient donc de procéder à une modification budgétaire afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise Boureau.

Il est proposé de transférer 1 600 € de l'article 2315 de l'opération n° 32 (ouvrage Floriet à Nod-sur-Seine) à l'article 2315 de l'opération n° 44 (passage à gué Chaume-les-Baigneux).

Le comité syndical décide d'accepter cette modification budgétaire.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Non application des pénalités de retard pour les travaux de l'ouvrage Brugère :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ouvrage Brugère à Aisey-sur-Seine, des pénalités de retard sont prévues au marché.

Un retard dû à des aléas techniques a provoqué un dépassement des délais. Compte tenu du fait que la responsabilité ne peut être imputée à l'entreprise, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Vote : oui à l'unanimité

❖ **Réalisation de deux études de l'aménagement des ouvrages de Messieurs Naudet et Bordet :**

Les ouvrages Naudet et Bordet induisent plusieurs impacts sur le milieu aquatique (blocage de la circulation piscicole, zone d'influence amont moyenne, altération du transit sédimentaire, influence sur la gestion des débits à l'étiage) et présentent un état de conservation varié. Le classement de l'Ource en liste 2 impose aux propriétaires la réalisation d'aménagements d'amélioration de la continuité écologique avant fin 2017.

Conscients de leurs obligations, les propriétaires demandent au SICEC de prendre en maîtrise d'ouvrage la réalisation d'études d'aménagement. Celles-ci sont susceptibles d'être financées jusqu'à un taux maximum de 95%. Le reliquat pourrait être supporté par les propriétaires. Suite à cette présentation, le Président invite le comité syndical à se prononcer en faveur de la réalisation de ces études.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation de ces études,
- autorise le Président à lancer la procédure de consultation de marchés publics et les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne et le Conseil Général de la Côte d'Or,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Réalisation de levés topographiques sur le ruisseau de Massingy, la Seine à Châtillon et le moulin du Buisson :**

Pour permettre la réalisation des études, menées par le personnel du SICEC, sur le ruisseau de Massingy, la Seine à Châtillon et le moulin du Buisson à Vannaire, il est nécessaire de réaliser des levés topographiques. Cette prestation pourrait être subventionnée à hauteur de 80%. Dans cette perspective, le Président invite les délégués à se prononcer sur la réalisation de ces relevés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation des levés topographiques,
- autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne et le Conseil Général de la Côte d'Or,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Demande de financement pour les actions de communication 2015 :**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les actions de communication pour l'année 2015.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Annulation des poursuites pour le trop perçu de salaire de Vincent Govin en 2013 :**

Après un contrôle de la comptabilité du SICEC pour l'année 2013, il s'avère que le salaire de Vincent GOVIN pour le mois d'août 2013 a été payé en totalité alors qu'il a quitté le Syndicat en cours de mois. Le trop perçu s'élève à 983,03 €.

Afin de ne pas lancer une procédure de remboursement, il est proposé de considérer cette somme comme une indemnité de départ.

Le comité syndical, après discussion, accepte l'annulation des poursuites pour le trop perçu de salaire de Vincent GOVIN.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Affaires diverses :**

Le Président informe le comité du prochain départ de Guilhem MONSAINGEON, technicien rivière attaché à la Seine. Celui-ci quittera le SICEC à la fin du mois de janvier. Un recrutement pour le remplacer sera effectué prochainement.

La réunion s'achève et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.